

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie de PRADINES.

Le MARDI 21 Mars 2023 à 20H00 à la Mairie de Pradines.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée



A PRADINES, le 16 Mars 2023.

A L' ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédente.
 - **Délibérations à prendre :**
 - Délibération « Approbation des comptes administratifs 2022 (communal et assainissement) »
 - Délibération « Affectations des résultats 2022 (communal et assainissement) »
 - Délibération « Approbation des comptes de gestion 2022 (communal et assainissement) ».
 - Vote des budgets 2023 : communal et assainissement.
 - Délibération approuvant la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57.
 - Vote des taux des impôts locaux.
 - Demande de subvention à l'Association Roannaise pour l'Apprentissage (A.R.P.A.).
 - Demande de subvention d'un habitant pour une activité de piégeage.
 - Subvention Arceaux Vélo : réactualisation du montant du projet à la demande de la Région.
 - **Sujets à discuter :**
 - ✓ Projet « Maison des Assistantes Maternelles »
 - ✓ Point sur les travaux de la station d'épuration.
 - ✓ Point sur les travaux dans la Rue des Plaines.
 - ✓ Compte-rendu de la Commission Bâtiment.
- **Questions diverses.**



Fait à PRADINES, le 16 Mars 2023.
Le Maire,
Charles BRUN

POUVOIR

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à

- De me représenter à la réunion du Conseil Municipal de

Convoqué pour le

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous les votes et signer tous les documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (validité : trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Le